



BUREAU DU 3 OCTOBRE 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

B 2024/26 Finances locales – Divers – Validation de la modification du nom de l'exploitation de Legret Vincent en GAEC DE LA FERME DE NEUVILLE, Legret Vincent et Legret Manon, pour la convention agricole de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des marais des Ponts d'Ouve, pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2028

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin initialement prévu le 24 septembre 2024 a été annulé faute de quorum. Il s'est réuni le 3 octobre 2024 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

Extrait des statuts du Parc [Article 8 – Fonctionnement du Comité syndical et du Bureau ... Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le Bureau ou le Comité syndical sont à nouveau convoqués à trois jours au moins d'intervalle. Ils délibèrent alors valablement sans condition de quorum. ...]

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 19 puis le 25 septembre 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN

Pour les Communautaires

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautaires

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Aurélien MARION (Apeville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Marie DEVILLE

Soit un quorum de 9 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/26 Finances locales – Divers – Validation de la modification du nom de l'exploitation de Legret Vincent en GAEC DE LA FERME DE NEUVILLE, Legret Vincent et Legret Manon, pour la convention agricole de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des marais des Ponts d'Ouve, pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2028

Lors du Bureau du 26 mars 2024, M. Legret Vincent a été autorisé à utiliser un ensemble de parcelles de l'ENS des marais des Ponts d'Ouve.

Suite au changement de statut de l'exploitation agricole, il vous est proposé de modifier le bénéficiaire de la Convention agricole N°2024-04 comme suit :

GAEC DE LA FERME DE NEUVILLE
Monsieur LEGRET Vincent et Madame LEGRET Manon
22, village de Neuville - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS
N°SIRET : 44184150900017

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les conventions.
 - **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 octobre 2024**

**Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Paul-du-Mesnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr